



Deuxième édition

11 et 12 mars 2017
à Lausanne

Cahier de PROPOSITIONS

à l'attention du Grand Conseil



La deuxième édition de la Session cantonale des jeunes s'est déroulée le week-end des 11 et 12 mars 2017 à Lausanne. Organisé par le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse (Service de protection de la jeunesse), en collaboration avec la Commission de jeunes du Canton de Vaud, cet événement participatif a réuni près de 80 jeunes âgés de 13 à 20 ans et provenant de tout le canton.

Durant la première journée, les participant-e-s se sont réuni-e-s dans des ateliers pour débattre sur différents thèmes qui concernent les jeunes, choisis précédemment par des jeunes mais aussi par des professionnels de la jeunesse.

	Gestion de son argent	Vie nocturne	Vaud 2035	Vie privée sur internet
Expert-e	Christine Dupertuis, collaboratrice à Jet Service, Centre social protestant Vaud	Kim Carrasco, collaborateur scientifique et coordinateur de la plateforme vaudoise du Travail social de proximité	Pierre Imhof chef du Service du développement territorial	Basile Perret consultant en appui aux projets de l'UPSPS et chef de projet « Harcèlement et violences entre élèves : prévention en milieu scolaire ».
Député-e	Catherine Labouchère, PLR Jean-Marc Nicolet, Verts	Philippe Vuillemin, PLR Sylvie Podio, Verts Jean Tschopp, PS Philippe Ducommun, UDC	Axel Marion PDC-Vaud Libre Alexandre Rydlo, PS Claire Richard, Vert'libéral Claire Attinger, PS	Laurence Creteigny, PLR Mireille Aubert, PS
Modérateur-trice	Cyril Luyet, 18 ans, Corsier-sur-Vevey	Lisa Dubath, 16 ans, La Tour-de-Peilz Luca Mossi, 17 ans, Ecublens Léa Fivaz, 17 ans, Yvonand	Sara Pinar, 18 ans, Moudon Adame Biruk, 17 ans Epalinges Marta Zaragozà Navarro, 18 ans, Clarens	Alexandre Legrain, 17 ans, Crassier
Coach	Julie Buclin, enseignante à l'Ecole professionnelle de Morges	Marie Bertholet, promotrice de projets jeunesse, JUNP – CVAJ Virginie Guisan, responsable de l'animation au CAJE, Epalinges	Damien Richard, ancien vice-président de la Commission de jeunes (2012-2013) Rodolphe Maeusli, ancien président de la Commission de jeunes (2014-2015)	Roberto De Col, responsable de l'animation jeunesse 15-25 ans, Eglise catholique vaudoise, PASAJ

Après avoir débattu entre eux en atelier, les jeunes ont pu échanger avec des expert-e-s des domaines concernés, ainsi qu'avec des député-e-s du Grand Conseil de différentes sensibilités politiques (PS, Verts, PDC – Vaud Libre, Vert'Libéral, PLR, UDC) ; ces ateliers étaient modérés par des membres de la Commission de jeunes appuyés par des coaches. Suite à ces débats et échanges, les participant-e-s ont rédigé des propositions pour améliorer la situation actuelle dans les domaines discutés.

Lors de la deuxième journée, huit propositions couvrant l'ensemble des thèmes ont été débattues en séance plénière dans l'Aula du Palais de Rumine à Lausanne. Les jeunes ont en outre pu déposer et discuter des amendements avant le vote final sur les propositions.

À l'issue des débats, les propositions retenues ont été transmises au Bureau du Grand Conseil par l'intermédiaire de sa première vice-présidente, Madame Sylvie Podio.

En fin d'après-midi, Madame Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, a prononcé un discours pour clore cette deuxième édition de la Session cantonale des jeunes, en félicitant notamment les jeunes pour leur engagement civique et en remerciant chaleureusement les député-e-s, expert-e-s et autres intervenant-e-s pour leur précieuse contribution.

Toutes les propositions ainsi que les amendements déposés sont détaillés dans le présent cahier.

Pour le comité d'organisation :

Service de protection de la jeunesse, DFJC

- Frédéric Cerchia, délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse
- Emilie Merminod, chargée de l'organisation de la Session cantonale des jeunes dans le cadre de son stage du master en droits de l'enfant, Université de Genève
- Sarah Pochon, secrétaire du délégué cantonal et photographe pour la Session cantonale des jeunes

Commission cantonale de jeunes (14-18 ans)

- Alexander Omuku, président, Epalinges
- Adame Biruk, Epalinges
- Lisa Dubath, Tour-de-Peilz
- Valentin Duc, Pully
- Mehdi Jaballah, St-Prex
- Alexandre Legrain, Crassier
- Cyril Luyet, Corsier-sur-Vevey
- Luca Mossi, Ecublens
- Sara Pinar, Moudon



Proposition ***Renforcer les cours d'informatique à l'école obligatoire***

Thème La vie privée sur internet

Résultat **Acceptée**

Contenu initial

Les membres du groupe thématique, réunis en atelier le samedi 11 mars, proposent de développer et de renforcer les cours d'informatique pour qu'ils deviennent systématiques dès les premiers niveaux scolaires. Dans ce but, ils préconisent également de développer la formation des enseignant-e-s dans ce domaine.

Cette stratégie serait plus efficace que les interventions ponctuelles de prévention à l'école qui portent sur l'utilisation des nouveaux médias et qui pourraient être ainsi supprimées.

Constats

- Aujourd'hui, internet et les réseaux sociaux ont pris une place considérable dans la vie des jeunes.
- Les risques liés à l'utilisation de ces médias sont importants : collecte et vente des données privées, non lecture des conditions d'utilisation, publications d'images ou de propos inappropriés, etc.
- Les jeunes ne font pas assez preuve de prudence sur les réseaux sociaux : « ce qui peut faire rire aujourd'hui, peut faire pleurer demain ».
- Les personnes dispensant ces cours d'informatique aujourd'hui n'ont pas forcément la formation nécessaire pour en garantir la qualité et la pertinence.

Argumentation

- La meilleure protection, c'est la connaissance !
- On ne peut plus nier tous les avantages que procure l'utilisation adéquate d'internet et des réseaux sociaux. Ce qu'il faut, c'est APPRENDRE à bien les utiliser, promouvoir les bons outils, etc.
- Si les cours d'informatique étaient renforcés, les actions de prévention annuelles en classe pourraient être supprimées au profit des autres cours.
- C'est sur la durée et dès le plus jeune âge que doit se faire l'éducation sur ce sujet important pour que celle-ci puisse avoir un réel impact.

Amendements

Amendement n°1 : Préciser « école obligatoire ».

Accepté

Amendement n°2 : Remplacer « Donner des cours d'informatique » par « renforcer les cours d'informatique à l'école obligatoire ».

Refusé

VOTE FINAL SUR LA PROPOSITION (avec amendement accepté)

Lors de sa séance plénière du 12 mars 2017, la Session cantonale des jeunes propose que :

L'Etat développe et renforce les cours d'informatique à l'école obligatoire et supprime les actions annuelles (ponctuelles) de prévention à l'école qui portent sur l'utilisation des nouveaux médias.

Acceptée



Proposition ***Développer les moyens de prévention liée à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux pour les parents***

Thème La vie privée sur internet

Résultat **Acceptée**

Contenu initial

Les membres du groupe thématique, réunis en atelier le samedi 11 mars, proposent qu'un site internet soit créé à l'attention directe des parents pour les rendre attentifs aux risques liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux auxquels leurs enfants sont confrontés.

Constats

- Aujourd'hui, internet est régulièrement utilisé tout autant par les jeunes que par leurs parents.
- Les parents sont souvent plus « naïfs » et moins avertis vis-à-vis des risques d'internet ; leurs enfants étant souvent mieux informés qu'eux.
- Les parents n'ont pas toujours de véritables connaissances sur le fonctionnement des réseaux sociaux et de l'impact que pourraient avoir certaines images, vidéos ou textes potentiellement dégradants pour leurs enfants.
- Il n'existe actuellement aucune prévention destinée aux parents.

Argumentation

- La création d'une telle plateforme permettrait aux parents d'avoir une meilleure connaissance de l'impact de leurs publications sur les réseaux sociaux à propos de leurs enfants.
- Cette plateforme ne serait pas contraignante étant donné que seuls les parents désirant s'informer consulteraient le site.

- Ce site permettrait de mettre en valeur les informations sur les risques d'internet et des réseaux sociaux.
- Grâce à cette plateforme, les parents pourraient mieux surveiller leurs enfants par rapport à leur activité sur les différents médias existants.

Amendements

Amendement n°1 : Préciser « Développer les moyens de prévention liée à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux pour les parents, grâce à la création d'un site internet ».

Refusé

Amendement n°2 : Préciser « Promouvoir les moyens existants de prévention liée à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux pour les parents ».

Accepté

Amendement n°3 : Préciser le moyen de prévention à privilégier « Organiser notamment des rencontres physiques avec les parents. »

Accepté

VOTE FINAL SUR LA PROPOSITION (avec amendements acceptés)

Lors de sa séance plénière du 12 mars 2017, la Session cantonale des jeunes propose que :

L'Etat développe et fasse la promotion des moyens de prévention liée à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux auprès des parents, notamment en organisant des rencontres physiques sur ce thème à leur attention.

Acceptée



Proposition ***Soutenir les entreprises qui proposent des « petits jobs » aux jeunes***

Thème Gestion de son argent

Résultat **Acceptée**

Contenu initial

Les membres du groupe thématique, réunis en atelier le samedi 11 mars, proposent que :

- l'Etat incite les entreprises à proposer des « petits jobs » aux jeunes.
- l'Etat montre l'exemple en proposant des « petits jobs » dans l'administration.

L'incitation de l'Etat peut être réalisée sous forme d'informations ou d'aides (déduction fiscale).

Constats

- Il est très difficile de trouver des petits jobs.
- Les « petits jobs » sont une des seules sources de revenu pour les jeunes.
- Les « petits jobs » permettent aux jeunes d'apprendre à gérer leur argent.

Argumentation

- Les entreprises sont gagnantes, car les jeunes apprennent les principes du monde du travail grâce à une première insertion dans le monde professionnel.
- Les « petits jobs » apportent une expérience positive qui peut être ajoutée au CV.
- Les « petits jobs » responsabilisent les jeunes.
- Les salaires liés aux « petits jobs » représentent une dépense limitée pour une entreprise.

Amendements

Amendement n°1: Préciser un âge minimum « Inciter les entreprises à proposer des « petits jobs » aux jeunes à partir de l'âge de 14 ans ».

Refusé

Amendement n°2: Ajouter « en garantissant un cadre strict aux « petits jobs » proposés » pour éviter d'éventuels abus.

Accepté

VOTE FINAL SUR LA PROPOSITION (avec amendement accepté)

Lors de sa séance plénière du 12 mars 2017, la Session cantonale des jeunes propose que :

L'Etat apporte son soutien aux entreprises qui proposent des « petits jobs » aux jeunes dans le respect d'un cadre strict (au niveau des conditions de travail).

Acceptée



Proposition *Introduire des cours de gestion financière à l'école obligatoire (9^e-11^e Harmos)*

Thème Gestion de son argent

Résultat **Acceptée**

Contenu initial

Les membres du groupe thématique, réunis en atelier le samedi 11 mars, proposent d'instaurer des cours obligatoires de gestion financière pour les élèves du secondaire I (9^e-11^e Harmos). Ces cours devraient avoir lieu de manière régulière et aborder, entre autres, les contenus suivants :

- élaborer un budget ;
- prévention du surendettement ;
- argent numérique ;
- impôts ;
- système économique et bancaire suisse.

Ces cours devraient intégrer des enseignements théoriques donnés par des enseignant-e-s formé-e-s et complétés par les avis d'expert-e-s, ceci au sein de l'école mais aussi en dehors (visites, etc.). Ces cours aborderaient également des aspects pratiques (remplir une déclaration d'impôts, effectuer des paiements, réaliser son budget, etc.).

Constats

- Les statistiques montrent que les jeunes qui s'endettent restent endettés longtemps ;
- L'endettement est un cercle vicieux (spirale du surendettement) ;
- Rares sont les jeunes qui savent remplir une déclaration d'impôts ou faire un budget ;
- Les jeunes n'ont pas de connaissances générales sur les systèmes économiques ;
- Les documents sont difficilement compréhensibles pour les jeunes.

Argumentation

- Les savoirs liés à la gestion financière sont importants. Ils doivent être obligatoires afin de toucher l'ensemble de la population.
- L'Etat a intérêt à ce que les jeunes sachent gérer leur argent et ne s'endettent pas.
- L'article 5 al. 3 de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) prévoit que l'école forme les jeunes pour qu'ils s'intègrent notamment dans la vie sociale, professionnelle et civique.
- L'argent numérique représente un défi du futur qui concerne l'école d'aujourd'hui.

Amendements

Amendement n°1 : Préciser le degré d'enseignement concerné par ces cours de gestion financière « Dispenser des cours de gestion financière dans le cadre de l'enseignement postobligatoire (gymnases, écoles professionnelles, mesures de transition). »

Refusé

Amendement n°2 : Préciser le caractère facultatif ou obligatoire selon le degré d'enseignement concerné par ces cours de gestion financière « Dispenser des cours de gestion financière de manière facultative à l'école obligatoire et de manière obligatoire dans le cadre de l'enseignement postobligatoire. »

Refusé

Amendement n°3 : Affirmer le caractère obligatoire de ces cours « Dispenser les cours de gestion financière de manière obligatoire à l'école obligatoire.

Accepté

VOTE FINAL SUR LA PROPOSITION (avec amendement accepté)

Lors de sa séance plénière du 12 mars 2017, la Session cantonale des jeunes propose que :

L'Etat instaure des cours obligatoires de gestion financière à l'école obligatoire (9^e -11^e Harmos)

Acceptée



Proposition *Développer l'offre de transports publics entre 1h et 4h du jeudi au samedi, en y intégrant la présence d'agents de sécurité*

Thème Vie nocturne

Résultat **Acceptée**

Contenu initial

Les membres du groupe thématique, réunis en atelier le samedi 11 mars, proposent de :

- pallier le manque de transports publics, souvent indisponibles à des horaires-clés (entre 1h et 3h du matin), les vendredis et samedis soir, et en ajouter pour les noctambules les jeudis soir dans tout le canton de Vaud.
- augmenter la sécurité dans les transports publics afin de garantir le retour sain et sauf des jeunes noctambules.

Constats

- Dernier bus souvent trop tôt (avant 1h ou même, selon la commune, avant 23h) ;
- Bus supplémentaires pas nécessairement disponibles à des horaires-clés, malgré les efforts des communes ;
- Sécurité qui laisse à désirer, voire inexistante ;
- Jeunes prêts à payer un supplément (abordable) ;
- Manque de dialogue entre les communes et les sociétés privées de transports publics.

Argumentation

- Le transport concerne tout le monde : noctambules ou personnes se rendant simplement à leur domicile après le travail. C'est également un sujet souvent abordé par les jeunes lorsque l'on parle de vie nocturne, c'est pourquoi le groupe de travail trouve important de

pallier le manque de transports publics principalement dans les communes éloignées des grandes villes.

- Nous sommes reconnaissants des efforts déjà consentis par des communes et des sociétés de transports. Cependant, les jeunes se retrouvent souvent forcés de rentrer chez eux très tôt à cause de transports manquants le soir, ou sont contraints de rester dehors trop tard le soir dans des conditions d'insécurité en attendant le premier transport public du matin. Ce manque de transports les inciterait également à prendre davantage le volant alors qu'ils sont alcoolisés ou à dormir chez des inconnus. Les horaires-clés seraient entre 1h et 3h du matin, période pendant laquelle la plupart des jeunes désire rentrer.
- De plus, d'après l'étude *NightLife Vaud* (2014), les jeunes, particulièrement les filles entre 16 et 24 ans, ont tendance à ne pas se sentir en sécurité sur le chemin du retour. Afin d'y remédier, le groupe de travail estime que la présence systématique d'agents de sécurité dans les transports publics pourrait contribuer à améliorer ce sentiment. Il est donc nécessaire de développer un dialogue entre les communes et les sociétés de transports publics dans ce sens.

Amendements

Amendement n°1 : Préciser « Développer l'offre de noctambus et bus pyjama » plutôt que la mention générale de « transports publics ».

Accepté

Amendement n°2 : Etendre l'horaire concerné par la mesure proposée « entre 1h et 4h du jeudi au samedi » et non pas « entre 1h et 3h ».

Accepté

VOTE FINAL SUR LA PROPOSITION (avec amendements acceptés)

Lors de sa séance plénière du 12 mars 2017, la Session cantonale des jeunes propose que :

L'Etat soutienne le développement de l'offre de noctambus et bus pyjamas entre 1h et 4h du jeudi au samedi, en y intégrant la présence systématique d'agents de sécurité.

Acceptée



Proposition ***Mettre à disposition de locaux, gérés par des jeunes adultes formés, pour des activités nocturnes (socio-culturelles) pour des jeunes dès 16 ans***

Thème Vie nocturne

Résultat **Acceptée**

Contenu initial

Les membres du groupe thématique, réunis en atelier le samedi 11 mars, proposent de mettre à disposition des jeunes des locaux reconnus et soutenus par l'Etat. Ces locaux seraient gérés par de jeunes adultes, formés à encadrer (sans juger) des adolescents dès 16 ans. Le but est d'organiser des événements festifs nocturnes de manière régulière (activités socio-culturelles) dans un but non lucratif.

Constats

- Très forte concentration de la vie nocturne à Lausanne, rendant difficile, voire impossible, le déplacement des jeunes venant de communes de tout le canton.
- Manque d'offre sécurisée et diversifiée pour les jeunes entre 16 et 18 ans.

Argumentation

- Succès assuré d'une offre spécifique pour cette tranche d'âges (16-18 ans) ;
- Pas d'offre similaire actuellement ;
- Solution alternative à la concentration massive de la vie nocturne dans les villes ;
- Offre socio-culturelle de ces lieux répondrait à la demande des jeunes ;
- Valorisation de l'investissement bénévole et associatif des jeunes ;
- La proximité avec le lieu de domicile rassure les parents en ce qui concerne la sécurité de leurs enfants ;

- Diminution du tapage nocturne ;
- Accessibilité à tous les budgets, surtout pour les jeunes de moins de 18 ans.

Amendements

Amendement n°1 : Etendre la mesure aux jeunes « dès 14 ans » et non pas seulement « 16 ans ».

Accepté

Amendement n°2 : Mettre à disposition des locaux dans lesquels la consommation d'alcool ne serait pas autorisée.

Refusé

Amendement n°3 : Limiter l'accès aux locaux aux jeunes âgés de 14 à 18 ans uniquement.

Refusé

VOTE FINAL SUR LA PROPOSITION (avec amendement accepté)

Lors de sa séance plénière du 12 mars 2017, la Session cantonale des jeunes propose que :

L'Etat (et surtout les communes) favorise la mise à disposition de locaux, gérés par des jeunes adultes formés, pour des activités nocturnes (socio-culturelles) pour des jeunes dès 14 ans.

Acceptée



Proposition ***Aménager les communes de manière à renforcer la cohésion sociale***

Thème Vaud 2035

Résultat **Acceptée**

Contenu initial

Les membres du groupe thématique, réunis en atelier le samedi 11 mars, proposent que l'Etat participe à la mise en place de mesures visant à penser le développement urbanistique pour une meilleure cohésion sociale dans les différentes communautés (quartiers, communes, etc.).

Cela comprendrait notamment :

- la mise en place de salles communales pour tous les habitants ;
- la promotion d'activités intergénérationnelles : réseau d'échanges de connaissances, échanges intergénérationnels à l'école, création d'une journée intergénérationnelle ;
- la promotion d'activités culturelles et sportives ;
- la création de jardins urbains communautaires.

Constats

- Manque de mixité sociale ;
- Manque de rapports entre les différentes « classes sociales » et ethnies ;
- Manque de communication entre les habitants ;
- Densification des espaces est à prévoir ces prochaines années.

Argumentation

A cause de la densification des centres, il y a une diminution des espaces personnels. Par conséquent, il faut partager l'espace pour mettre en valeur la communication entre les gens. Cela permettrait de :

- améliorer la qualité de vie des aînés ;
- stimuler l'intérêt des jeunes pour la vie publique (engagement) ;
- mettre en valeur la compréhension mutuelle ;
- éviter la ghettoïsation ;
- favoriser l'intégration de tous les habitants.

Amendements

Amendement n°1 : Préciser que ce sont les habitants d'une même commune qui sont concernés
« Renforcer la cohésion sociale des habitants au sein d'une même commune ».

Accepté

Amendement n°2 : Préciser que ce sont les villes (> 10'000 habitants) qui sont concernées
« Aménager les villes de manière à renforcer la cohésion sociale ».

Refusé

VOTE FINAL SUR LA PROPOSITION (avec amendement accepté)

Lors de sa séance plénière du 12 mars 2017, la Session cantonale des jeunes propose que :

L'Etat soutienne l'aménagement des communes de manière à renforcer la cohésion sociale des habitants au sein d'une même commune.

Acceptée



Proposition ***Instaurer deux périodes mensuelles de sensibilisation sur un thème libre (actualité et enjeux d'avenir) à l'école obligatoire***

Thème Vaud 2035

Résultat **Acceptée**

Contenu initial

Les membres du groupe thématique, réunis en atelier le samedi 11 mars, proposent l'instauration d'un cours mensuel d'une période pour la sensibilisation sur un thème libre à l'école (possibilité de faire deux périodes tous les deux mois). Cela permettrait d'aborder des thèmes sensibles qui seront amenés à prendre de l'ampleur dans les prochaines années. Les sujets traités dépendraient de l'actualité et pourraient être (liste non-exhaustive):

- l'écologie (magasin en vrac, potager, le bio, tri des déchets) ;
- l'alimentation (les saisons des aliments) ;
- la sexualité ;
- les dépendances ;
- le développement durable (utilisation des toits des bâtiments) ;
- la gestion énergétique ;
- la mobilité douce, etc.

Constats

- Il n'y a pas ou très peu de cours de sensibilisation sur des thématiques de société ;
- Les jeunes ne sont pas suffisamment prêts à affronter le « monde adulte » ;
- Cet apprentissage de la vie « réelle » s'apprend plutôt « sur le tas » ;
- Mettre en place une période par mois sur un thème d'avenir est une solution très simple pour préparer les jeunes à la vie en société.

Argumentation

Le groupe de travail propose donc d'introduire des cours de sensibilisation en plus des cours de prévention afin de préparer les élèves à la vie citoyenne. L'objectif est que chaque personne soit consciente des enjeux écologiques et politiques pour que les prochaines générations aient des notions de base sur le monde qui les entourent pour prendre de meilleures décisions. La prévention dans les écoles se limite normalement aux réseaux sociaux, cependant il faudrait voir plus loin et donner des cours de sensibilisation visant à développer leur esprit critique sur des enjeux de société.

Amendements

Amendement n°1 : Préciser que les interventions dans ces cours de sensibilisation sont faites « par des spécialistes d'avis « politiques » variés ».

Accepté

Amendement n°2 : Prévoir non pas une seule période mais « deux périodes mensuelles » et inclure d'autres thèmes (discrimination, suicide, etc.)

Accepté

Amendement n°3 : Préciser que ces cours de sensibilisation seraient introduits à l'école obligatoire.

Accepté

VOTE FINAL SUR LA PROPOSITION (avec amendements acceptés)

Lors de sa séance plénière du 12 mars 2017, la Session cantonale des jeunes propose que :

L'Etat instaure deux périodes mensuelles de sensibilisation sur un thème libre à l'école obligatoire (développement durable, dépendances, sexualité, discriminations, suicide, etc.), en veillant à faire intervenir des spécialistes d'avis « politiques » variés.

Acceptée